

Extrait de délibération

Bureau syndical

8 septembre 2025 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-cinq le lundi huit septembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD Président.

Date de la convocation :	2 septembre 2025	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	11	Absents, excusés :	4
Présents :	7	Votants :	7

	Présents	Excusés	Absents
Président :	GAILLARD Didier		
Vice- Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, BRESCIA Nathalie	BIRONNEAU Pascal	
Membres :	AYRAULT Bérengère, BIRE Ludovic, BOUCHER Hervé-Loïc SAUZE Magalie,	BACLE Jérôme, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique	

Tourisme : Abonnement à Accueillir Magazine

Dans le cadre de la mission de développement touristique, et notamment dans le rôle de conseil et d'accompagnement des porteurs de projets et prestataires touristiques, il est proposé d'abonner le Pays de Gâtine à la revue « Accueillir Magazine », le magazine des loueurs et des créateurs de chambres d'hôtes, de gîtes et de meublés de tourisme.

Ce magazine permet :

d'effectuer une veille sectorielle sur les tendances clés et les actualités du tourisme.

d'obtenir des outils et des données pratiques adaptés à cette typologie de prestataire : fiches méthodologiques, informations juridiques et fiscales, dossiers thématiques...

Il s'agit d'un abonnement bimestriel sur 2 ans, avec l'envoi de 12 numéros format papier, de lettres d'informations électroniques et des rendez-vous vidéo thématiques.

Le coût de cet abonnement est de 70 € TTC. Cette dépense sera affectée au budget tourisme.

Les membres du Bureau Syndical décident :

- **De valider l'abonnement à Accueillir Magazine pour deux années, d'un montant de 70,00€ TTC**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif et à régler les dépenses afférentes à cet abonnement**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Didier GAILLARD
Président,

Certifiée exécutoire par transmission et publication